RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Marchés publics d'assurances de la commune - avenant n°1 au lot n°2 responsabilité civile

N° 012.11.2026

Rapporteur :
Catherine FEVRIER

L'an deux mille vingt-six le dix-sept du mois de novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 10 novembre 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 27
- Nombre de pouvoirs : 2
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents
Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1ère adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2e adjoint, Myriam DUPIAS, 3e adjointe, Franck MAUREL, 4e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6e adjoint, Édith LESTARPÉ, 7e adjointe, Christophe TONON, 8e adjoint, Alain SARTORI, Thierry DUMAS, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Valérie MAUGARD Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés
Fanny PARIS a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Maimoud BAAL

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-012112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibérations du conseil municipal du 18 décembre 2025 et du 16 janvier 2026, la commune a approuvé la passation du marché d'assurance en responsabilité civile qui a pris effet le 1er janvier 2026 pour une durée de 5 ans avec la société BEA GROUP.

D'un commun accord entre les parties, il est proposé de diminuer le plafond de garantie prévu initialement au contrat en le faisant passer de 15 à 10 millions d'euros. La diminution de ce plafond de garantie n'entraine pas de modification aux limites des engagements de la compagnie d'assurance.

Par le présent avenant, le taux de calcul de prime passerait de 0,3866 % à 0,3387 %, engendrant une diminution de la prime provisionnelle de 2 500 € HT soit 2 725 € TTC.

Sur proposition de madame Catherine FEVRIER, le conseil municipal après en avoir délibéré par :

- 25 voix POUR,
- 4 voix CONTRE (Olivier PICARD, Philippe RICALENS, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI),

décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°2 responsabilité civile, avec la société BEA GROUP,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 17 novembre 2026

Le maire

Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance

Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
031-213104516-20261118-012112026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026
Publication : 20/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation